

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE 11 MARS A 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2009.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29
présents : 25
votants : 26

25 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN, FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, DURAND, CARRE, AUDDINO, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, DEMALINE, LANGLOIS, RENAUDO, FOUREL, ALFONSI, IAÏCH, BLONDIN, GOURDIN.

01 REPRESENTE : Monsieur TANGUY par Monsieur ALFONSI,

03 ABSENTS : Mesdames BENALI-KAHOUL, PIGNAL, et GIORDANENGO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier RENAUDO.

RAPPORTEUR : M. Jean-François FOUREL

O B J E T :

Mes Chers Collègues,

Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^o classe à temps complet.

-Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

-Vu la Loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale

- Vu le Décret 2006 -1687 du 22 décembre 2006 modifiant le décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

-Vu le Décret 2006 -1688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les échelles de rémunérations pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux

- Vu le Décret 2006 -1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

-Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2009 fixant les ratios pour l'année 2009

-Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

- Compte - tenu que le service voirie - espaces verts nécessite un renfort en personnel,

Aussi, je vous propose mes Chers Collègues :

CERTIFIE EXECUTOIRE

- La création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^o classe à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2009.

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture

Les crédits nécessaires pour ce poste seront prévus au budget primitif 2009.

le :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Publié ou Notifié

le :

**FAIT ET DELIBERE LES MOIS, JOUR ET AN QUE CI-DESSUS.
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,**

**LE MAIRE,
MICHEL MEÏNI**